

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt : M. TESTA

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, CHACHIGNON, CHANTEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. GUERTON, PILLETTE, COURTOIS, DUAULT, GAINVILLE, RICHET, RIVIERE, BREDONTIOT, BARRIER, COULON, CRISSA,

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. BERTHIER, BOUARD, COLMAN, Marc GROSSIER, Mme PAILLOUX, MM. PALLU, HUTTEAU.

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, Mme LEVY, MM. LALUQUE, GUERTON, MANGEANT.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. BOBET, TRANSON, DURAND.

Absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. DENIS, DAUVILLIER, HARDOUIN, ROBERT, Mme BAUDU, BRIE, PELLE.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. BOUYSSOU, LEBRET, Mme DUPRE, MM. BESNARD, BOURGEOIS, MONCEAU, DA SILVA, BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. MURAT, BERARD, DESBOIS, LESSEUR, BLONDEAU, GEORGES, BERTHELOT, ROUSSEAU, ARCHENAUT, BREUILLARD, Mme RAUTURIER, MM. GAURAT, GIRARD, BOUTEILLE, BAUER, SEVIN, Mme MASURE, MM. SUTTIN, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM. PROFFIT, VOLKRINGER, DA SILVA, LEROY, CAILLARD, NICOLLE.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. PERRIER, ROCHER, PERON, Mme GASTELIER, M. BARJONET, Mme VALLOIS, MM. LEGRAND, DAUDIER, Mme ARTAUD, M. VICECONTI, Mme MERCIER, M. Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. GUERINET, VINCENT, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, YOYOTTE, MONCEAU, Mme POINCLOUX, MM. BROSSE, SOUILAH, LANGUILLE, LAIZEAU, DOUILLET, MOUSSINET, Mme SERGENT, MM. ALLIMONIER.

Pouvoirs

Monsieur DESBOIS a donné pouvoir à Monsieur BARRIER.

Monsieur BROSSE a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Éric MENARD : technicien de rivière

Lucie Riant MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission

Thomas PERTHUIS : stagiaire

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 7 Décembre 2023.
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023.
- Délibérations à prendre
- Vie syndicale.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 7 Décembre 2023

Après sollicitation des délégués par le Président, aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont inférieures aux prévisions :

- Dépenses de fonctionnement : 500 564,09 €.
- Recettes de fonctionnement : 608 483,19 €.

Les dépenses et recettes d'investissement sont inférieures aux prévisions :

- Dépenses d'investissement : 741 150,15 €.
- Recettes d'investissement : 902 220,35 €.

L'excédent de fonctionnement ainsi dégagé s'élève à 104 865,50 €.

L'excédent d'investissement ainsi dégagé s'élève à 161 070,20 €.

Les résultats du compte de gestion sont conformes au compte administratif, le Président se retire, Monsieur BARRIER le soumet au vote. Le compte de gestion et le compte administratif 2023 sont adoptés à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2024

Le Président présente et commente le projet du budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de **905 394,29 €** en section de fonctionnement sous différents chapitres en dépenses :
 - 011 charges à caractère général : 429 054.46 €.
 - 012 charges de personnel et frais assimilés : 205 370.00 €.
 - 023 virement à la section d'investissement : 46 736.49 €.
 - 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 196 630.27 €.
 - 65 autres charges de gestion courante : 24 800.00 €
 - 66 charges financières : 2 803.07 €.
- à la somme de **905 394,29 €** en section de fonctionnement sous différents chapitres en recettes :
 - 002 résultat de fonctionnement reporté : 104 865.50 €.
 - 042 : opération d'ordre de transfert entre sections : 8 834.60 €.
 - 70 : produits de services, du domaine et ventes diverses : 1 320.00 €
 - 74 : dotations, subventions et participations : 790 374.19 €.
- à la somme de **1 429 493,51 €** en section d'investissement sous différents chapitres en dépenses :
 - 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 8 834.60 €.
 - 13 subventions d'investissement : 30 555.00 €.
 - 16 emprunts et dettes assimilées : 53 473.77 €.
 - 20 immobilisations incorporelles : 355 799.36 €.
 - 21 immobilisations corporelles : 980 830.78 €.
- à la somme de **1 429 493,51 €** en section d'investissement sous différents chapitres en recettes :
 - 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 161 070.20 €.
 - 021 virement de la section de fonctionnement : 46 736.49 €.
 - 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 196 630.27 €.
 - 10 dotations, fonds divers et réserves : 112 938.64 €.
 - 13 subventions d'investissement : 912 117.91 €.

Le montant de la participation des 4 communautés de communes aux dépenses de fonctionnement du Syndicat est fixé à 350 000 €

Aucune autre remarque n'étant émise sur le budget primitif 2024, le Président le soumet au vote. Le budget est adopté à l'unanimité.

Délibérations prises

- ❖ Compte de gestion et compte administratif 2023. Adoptée à l'unanimité.
- ❖ Approbation des résultats de l'exercice 2023 à affecter. Adoptée à l'unanimité.
- ❖ Budget primitif 2024. Adoptée à l'unanimité.
- ❖ Montants des participations des communautés de communes pour 2024. Adoptée à l'unanimité.
- ❖ Modalités de remboursement des frais engagés par un agent. Adoptée à l'unanimité.
- ❖ **Avenant à la convention animation PAPI : à retirer en début de séance.**
- ❖ Mise en place d'un régime indemnitaire : prime pouvoir de pouvoir d'achat. Adoptée à l'unanimité.
- ❖ Révision des frais d'acte notarié sur Doureux et indemnités d'éviction du locataire. Adoptée à l'unanimité.
- ❖ **Animation foncière sur la commune de Yèvre la Ville : à ajouter en début de séance.**
- ❖ Participation du Syndicat au budget de fonctionnement 2024 à la CLE. Adoptée à l'unanimité.
- ❖ Groupement de commande pour l'action 2.6 du PAPI systèmes de prévention de crues ; à retirer en début de séance. Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur de BOUVILLE invite Monsieur Thomas PERTHUIS, stagiaire en Licence au SMORE à se présenter.

Monsieur GROSSIER demande si les participations des EPCI vont continuer d'augmenter annuellement de 50 000 € après 2024 ?

Monsieur de Bouville explique que les projections budgétaires ont été réalisées sur la période 2020-2024 en prenant en compte les démarches contractuelles engagées avec les financeurs que sont le PAPI et le CTEC. Lorsque ces projections avaient été présentées aux EPCI il avait été demandé de procéder à une augmentation progressive des cotisations plutôt qu'à une augmentation brutale, ce qui explique ces paliers annuels de 50 000 €. Les élus et l'équipe du SMORE vont travailler en 2024 à la programmation des actions sur les 5 prochaines années, ce qui permettra de définir avec les EPCI les montants futurs des participations. La question du recrutement d'une nouvelle personne pour compléter l'équipe technique se pose notamment.

Monsieur EUVRARD demande qui a la compétence de gestion des vannes dans les moulins ?

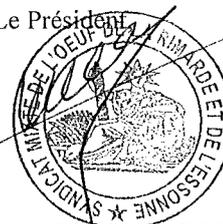
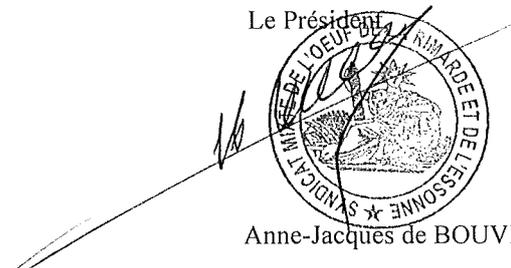
Monsieur MENARD répond que la gestion des vannes relève de la responsabilité des propriétaires de moulins, mais qu'elle doit s'inscrire dans un règlement d'eau. Cependant la compétence police de l'eau sur les vannes relève de la DDT Loiret. La manœuvre intempestive des vannes peut poser problème pour les milieux et la surveillance des crues. C'est le cas à l'heure actuelle sur la station de Boulancourt.

Monsieur RICHET remarque que la production d'électricité hydraulique et la gestion écologique des cours d'eau sont deux enjeux qui se contredisent. Les problèmes environnementaux liés à une mauvaise gestion des ouvrages risquent ainsi de s'amplifier dans le temps. Il suggère qu'un courrier soit envoyé à tous les propriétaires de moulin pour les informer sur leurs droits et devoirs.

Monsieur EUVRARD informe qu'une inspection des ponts sera réalisée sur la commune d'Augerville la Rivière pour les problèmes d'affouillement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Président



Anne-Jacques de BOUVILLE